

PROJET version 050112
Communiqué de Presse

Paris, le lundi 9 janvier 2012

**Conclusion d'un protocole d'accord avec Cristal Union pour
l'acquisition du contrôle du groupe Vermandoise**

Cristal Union et les actionnaires de contrôle du Groupe Vermandoise ont conclu, le 7 janvier 2012, un protocole d'accord en vue de l'acquisition du contrôle du groupe Vermandoise par Cristal Union. La conclusion de ce protocole s'inscrit dans le cadre l'accord d'exclusivité du 3 octobre 2011 relatif à la prise de contrôle du Groupe Vermandoise par Cristal Union (communiqués des 4 et 5 octobre 2011).

Au total, l'opération porte, directement ou indirectement, sur 95,30% du capital et des droits de vote de SVS (sur la base d'un capital composé de 149.670 actions représentant autant de droits de vote calculés conformément à l'article 223-11 du Règlement général de l'AMF), hors actions d'autocontrôle, dont une partie (0,84% du capital et des droits de vote de SVS) détenue sous forme de PEA, sera apportée à l'offre publique d'achat simplifiée visant les titres SVS qui devra être déposée par Cristal Union. La cession des blocs hors marché, prévue par le protocole, sera réalisée sur la base d'un prix de 3 487,30 euros par action SVS, identique à celui proposé aux actionnaires de SVS dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée.

En outre, Cristal Union devra déposer un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant le solde des titres SSPLV non détenus par SVS, libellé au prix de 1.692,76 euros par action. Il est précisé que SVS détient une participation de 56,51% dans le capital de SSPLV.

Cette opération de prise de contrôle a fait l'objet d'une procédure d'information - consultation des instances représentatives du personnel des sociétés concernées, close à ce jour.

L'ensemble de ces opérations, y compris celles prévues par le protocole d'accord, reste soumis à la réalisation de la condition d'obtention de l'autorisation de l'Autorité de la concurrence française, actuellement en cours.

A propos de Cristal Union

Cristal Union est un Groupe coopératif français majeur du sucre avec plus de 21 % du quota national. La production annuelle de sucre est de 900 000 tonnes et de 4,5 millions d'hl d'alcool. Le groupe est détenu par 5 350 agriculteurs coopérateurs (soit environ 20 % des planteurs français) et emploie 1 500 salariés en France.

Le groupe est connu des consommateurs par ses 2 marques phares : Daddy et Erstein.

A propos du Groupe Vermandoise

Le groupe Vermandoise figure parmi les industriels français de référence de la filière sucre avec une production annuelle d'environ 550 000 tonnes de sucre et de 600 000 hl d'alcool. Le groupe Vermandoise

exploite 4 sucreries (dont 1 sucrerie/distillerie), emploie 568 salariés en France. Il détient deux sociétés cotées sur le marché Euronext de Nyse-Euronext Paris compartiment B :

- **la Société Vermandoise de Sucreries « SVS »** (FR0000037749 - VERM)

- **la Société Sucrière de Pithiviers le Vieil « SSPLV »** (FR0000033318 SPV).

Contacts presse :

CRISTAL UNION
Nathalie FRANZONI
01 42 99 01 68

nfranzoni@crystal-union.fr

Euro RSCG C&O
Jean-Baptiste Froville
01 58 47 95 39

jean-baptiste.froville@eurorscg.fr